57^{éme} ANNEE



Correspondant au 28 janvier 2018

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المرسية المرسية

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين الم ومراسيم في النيات و أراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات و بالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DIE LA RIEPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT	Algérie Tunisie Maroc	ETRANGER (Pays autres	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
ANNUEL	Libye	que le Maghreb)	WWW.JORADP.DZ		
	Mauritanie		Abonnement et publicité:		
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE		
	IAII	I All	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376		
			ALGER-GARE		
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél: 021.54.3506 à 09		
Edition of igniale	1090,00 D.A	1090,00 D.A	1090,00 D.A		021.65.64.63
			Fax: 021.54.35.12		
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER		
Edition of ignate et sa traduction	2100,00 D.21		TELEX: 65 180 IMPOF DZ		
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG		
			ETRANGER : (Compte devises)		
			BADR: 060.320.0600 12		

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 18-07 du 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa	5
Décret présidentiel n° 18-08 du 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited »	6
Décret présidentiel n° 18-09 du 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa	6
Décret exécutif n° 17-385 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre	8
Décret exécutif n° 18-10 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts d'enseignement professionnel	10
Décret exécutif n° 18-11 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle	10
Décret exécutif n° 18-12 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création de centres de formation professionnelle et de l'apprentissage	11
ARRETES, DECISIONS ET AVIS	
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017 fixant les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes	12
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017 complétant l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales	15
MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset	16
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza	16

SOMMAIRE (Suite)

2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran	16
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh	17
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar	18
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla	19
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued	20
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi	21

SOMMAIRE (Suite)

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef	21
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel	22
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma	22
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa	22
Arrêté interministériel du 24 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018 portant organisation de la direction déléguée au tourisme et à l'artisanat et à la formation professionnelle en services et en bureaux	23
Décision n° 18-01 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie	24

DECRETS

Décret présidentiel n° 18-07 du 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231a et 242b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 05-292 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 portant approbation du contrat pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (Blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 23 avril 2005 entre la société nationale « SONATRACH » et la société « BP Exploration (Algeria) Limited » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH - Spa;

Vu le décret présidentiel n° 12-351 du 15 Dhou El Kaâda 1433 correspondant au 1er octobre 2012 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 26 février 2012 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa » ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007, modifié et complété, fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres, objet d'une demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surfaces de recherche;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFf) et la société nationale SONATRACH-Spa ;

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud II » (Blocs : 230 a, 231 a et 242 b), conclu à Alger, le 28 novembre 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 05-292 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 portant approbation du contrat pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (Blocs : 230 et 231), conclu à Alger, le 23 avril 2005 entre la société nationale « SONATRACH » et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa, sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud », (Blocs : 230 et 231) objet du contrat d'association conclu à Alger, le 23 avril 2005 entre la société nationale SONATRACH et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Art. 4. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 12-351 du 15 Dhou El Kaâda 1433 correspondant au 1er octobre 2012 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 26 février 2012 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa », sur le périmètre dénommé « Bourarhat Nord II, (Bloc : 242 a) ».

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 18-08 du 3 Joumada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-74 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation de contrats pour l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre « Rhourde El Rouni » (Bloc : 401 c), conclu à Alger, le 24 juillet 2017, entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 4 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde El Rouni » (Bloc : 401 c) conclu à Alger, le 24 juillet 2017 entre la société nationale « SONATRACH-Spa » et les sociétés « Petronas Carigali Overseas SDN, BHD » et « Cepsa (Rhourde El Rouni) Limited ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 18-09 du 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-Spa.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaâda 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-164 du 13 Journada El Oula 1428 correspondant au 30 mai 2007 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 septembre 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa;

Vu le décret présidentiel n° 10-146 du 10 Journada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 18 septembre 2006 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), conclu à Alger, le 17 janvier 2010, entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH » et les sociétés « Total E. et P. Algérie » et « Partex Oil And Gas (Holdings) Corporation » ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-130 du 19 Rabie Ethani 1428 correspondant au 7 mai 2007, modifié et complété, fixant les modalités de calcul des montants des règlements mensuels provisoires valant acomptes sur la taxe sur le revenu pétrolier (TRP);

Vu le décret exécutif n° 07-131 du 19 Rabie Ethani 1428 correspondant au 7 mai 2007, modifié et complété, fixant les modalités de calcul de l'impôt complémentaire sur le résultat (ICR);

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007, modifié et complété, fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres, objet d'une demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surfaces de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le décret exécutif n° 15-302 du 20 Safar 1437 correspondant au 2 décembre 2015 fixant les attributions du ministre de l'énergie ;

Vu le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET », conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale « SONATRACH-Spa » ;

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète:

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, le contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET », d'une superficie de 17.356, 95 km², conclu à Alger, le 31 janvier 2017 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), et la société nationale SONATRACH-Spa.

Art. 2. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 07-164 du 13 Journada El Oula 1428 correspondant au 30 mai 2007 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger, le 18 septembre 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-Spa, sur le périmètre « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), d'une superficie de 17.356, 95 km² situé sur le territoire des wilayas d'Adrar et de Tamenghasset.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 10-146 du 10 Journada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 18 septembre 2006 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « AHNET » (Blocs : 337 b, 338 b, 339 a2, 339 b, 340 a, 341 a2 et 341 b), conclu à Alger, le 17 janvier 2010, entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH » et les sociétés « Total E. et P. Algérie » et « Partex Oil and Gas (Holdings) Corporation ».

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Journada El Oula 1439 correspondant au 21 janvier 2018.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret exécutif n° 17-385 du 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement des services du Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 16-14 du 28 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 17-28 du 20 Rabie Ethani 1438 correspondant au 19 janvier 2017 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2017, au Premier ministre;

Décrète:

Article 1er. — II est annulé, sur 2017, un crédit de quatrevingt-cinq millions de dinars (85.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section I — Premier ministre — Sous-section I — Services centraux et aux chapitres énumérés à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — II est ouvert, sur 2017, un crédit de quatre-vingt-cinq millions de dinars (85.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement des services du Premier ministre, section I — Premier ministre — Sous-section I — Services centraux et aux chapitres énumérés à l'état « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie Ethani 1439 correspondant au 27 décembre 2017.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT ANNEXE « A »

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	SECTION 1	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION 1	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	20.000.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	51.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	85.000.000
	Total du titre III	85.000.000
	Total de la sous-section 1	85.000.000
	Total de la section I	85.000.000
	Total des crédits annulés	85.000.000

ETAT ANNEXE « B »

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION 1	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION 1	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	12.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	5.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	16.000.000
	Total de la 4ème partie	53.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	85.000.000
	Total de sous-section 1	85.000.000
	Total de la section I	85.000.000
	Total des crédits ouverts	85.000.000

Décret exécutif n° 18-10 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts d'enseignement professionnel.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-293 du 20 Ramadhan 1429 correspondant au 20 septembre 2008 fixant le statut-type des instituts d'enseignement professionnel ;

Décrète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 08-293 du 20 Ramadhan 1429 correspondant au 20 septembre 2008, susvisé, il est créé des instituts d'enseignement professionnel au nombre de quatre (4), dont la liste est jointe en annexe du présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

Liste des instituts d'enseignement professionnel (4)

DENOMINATION DEL'INSTITUT	SIEGE DE L'INSTITUT	
12 - Tébessa Institut d'enseignement professionnel de Chéria	Commune de Chéria	
15 - Tizi Ouzou Institut d'enseignement professionnel de Tizi Ouzou	Oued Falli Commune de Tizi Ouzou	
35 - Boumerdès Institut d'enseignement professionnel de Boumerdès	Commune de Boumerdès Sahel	
42 - Tipaza Institut d'enseignement professionnel de Hadjout	Commune de Hadjout	

Décret exécutif n° 18-11 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création d'instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 12-125 du 26 Rabie Ethani 1433 correspondant au 19 mars 2012 fixant le statut-type des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle ;

Décrète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 12-125 du 26 Rabie Ethani 1433 correspondant au 19 mars 2012, susvisé, il est créé des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle au nombre de neuf (9), dont la liste est jointe en annexe au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

Liste des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (9)

DENOMINATION DE L'INSTITUT	SIEGE DE L'INSTITUT
12 - Tébessa Institut national spécialisé de formation professionnelle de Boulhaf Dyr	Commune de Boulhaf Dyr
14 - Tiaret Institut national spécialisé de formation professionnelle de Sougueur	Commune de Sougueur
15 - Tizi Ouzou Institut national spécialisé de formation professionnelle de Azeffoun	Commune de Azeffoun

ANNEXE (Suite)

Liste des instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (9)

DENOMINATION DEL'INSTITUT	SIEGE DE L'INSTITUT	
19 - Sétif Institut national spécialisé de formation professionnelle de Aïn Arnat	Commune de Aïn Arnat	
22 - Sidi Bel Abbès Institut national spécialisé de formation professionnelle de Sidi bel Abbès 2	Commune de Sidi bel Abbès	
25 - Constantine Institut national spécialisé de formation professionnelle de la nouvelle ville Ali Mendjeli	Nouvelle ville Ali Mendjeli Commune de Aïn Smara	
35 - Boumerdès Institut national spécialisé de formation professionnelle de Boudouaou	Commune de Boudouaou	
43 - Mila Institut national spécialisé de formation professionnelle de Chelghoum Laïd	Commune de Chelghoum Laïd	
46 - Ain Témouchent Institut national spécialisé de formation professionnelle de Aïn Témouchent 2	Commune de Aïn Témouchent	

Décret exécutif n° 18-12 du 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018 portant création de centres de formation professionnelle et de l'apprentissage.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 91-64 du 15 Chaâbane 1411 correspondant au 2 mars 1991, modifié et complété, fixant la liste des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage;

Vu le décret exécutif n° 14-140 du 20 Journada Ethania 1435 correspondant au 20 avril 2014 fixant le statut-type des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage;

Décrète:

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 14-140 du 20 Journada Ethania 1435 correspondant au 20 avril 2014, susvisé, il est créé des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage au nombre de sept (7), dont la liste est jointe en annexe du présent décret.

Art. 2. — La liste des centres de formation professionnelle et de l'apprentissage annexée au présent décret, complète celle du décret exécutif n° 91-94 du 15 Chaâbane 1411 correspondant au 2 mars 1991, modifié et complété, susvisé.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 Journada El Oula 1439 correspondant au 22 janvier 2018.

Ahmed OUYAHIA.

ANNEXE

Liste des centres de formation professionnelles et de l'apprentissage créés (7)

DENOMINATION DU CENTRE	SIEGE DU CENTRE	
09 - Wilaya Blida	Commune de	
09-14 CFPA de Ben Khellil	Ben Khellil	
11 - Wilaya de Tamenghasset	Commune de	
11-09 CFPA de Tin Zaouatine	Tin Zaouatine	
17 - Wilaya de Djelfa	Cité Bahrara	
17-14 CFPA de Djelfa 3	Commune de Djelfa	
25 - Wilaya de Constantine	Nouvelle ville Ali Mendjeli commune de Aïn Smara Commune de Boussaâda	
25-21 CFPA de la nouvelle ville Ali Mendjeli		
28 - Wilaya de M'Sila		
28-21 CFPA de Boussaâda 3		
29 - Wilaya de Mascara	Commune	
29-15 CFPA d'Oggaz	d'Oggaz	
36 - Wilaya d'El Tarf	Commune	
36-14 CFPA d'El Tarf	d'El Tarf	

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017 fixant les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'ordonnance n° 73-12 du 3 avril 1973, modifiée et complétée, portant création du service national de garde-côtes ;

Vu l'ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime ;

Vu le décret présidentiel n° 96-437 du 20 Rajab 1417 correspondant au 1er décembre 1996 portant création des corps d'administrateurs des affaires maritimes, d'inspecteurs de la navigation et du travail maritime et d'agents gardecêtes :

Vu le décret présidentiel n° 13-317 du 10 Dhou El Kaâda 1434 correspondant au 16 septembre 2013 fixant les missions et attributions du vice-ministre de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 17-01 du 3 Rabie Ethani 1438 correspondant au 2 janvier 2017 portant missions et organisation du service national de garde-côtes ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Arrête:

Article 1er. — Dans le cadre de l'organisation prévue par l'article 14 du décret présidentiel n° 17-01 du 2 janvier 2017, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les sièges, les zones de compétence et les limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes.

- Art. 2. La liste des sièges, des zones de compétence et des limites territoriales des brigades maritimes du service national de garde-côtes sont fixées à l'annexe du présent arrêté.
- Art. 3. Les brigades maritimes du service national de garde-côtes disposent d'infrastructures appropriées, accessibles aux usagers de la mer et au public.
- Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 7 décembre 2017.

Pour le ministre de la défense nationale Le Vice-ministre de la défence nationale, Chef d'Etat-major de l'Armée Nationale Populaire

Le Général de corps d'armée

Ahmed GAID SALAH

ANNEXE

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes de Marsa Ben M'hidi	Mersa Ben M'hidi	Mersa Ben M'hidi - Msirda Fouaga - Souk Tlata		
brigade maritime de garde-côtes de Ghazaouet	Ghazaouet	aouet Souahlia - Ghazaouet de Oued Kiss à Ile Ronde		Tlemcen
brigade maritime de garde-côtes de Sidna Youchaa	Sidna Youchaa	Dar Yaghmourassen		
brigade maritime de garde-côtes de Honaine	Honaine	Honaine - Béni Khellad		
brigade maritime de garde-côtes de Béni-Saf	Béni-Saf	Oulhaça El Gheraba - Béni Saf - Sidi Safi - Sidi Ben Adda - Ouled Kihel - Terga	de l'Ile Ronde	Aïn
brigade maritime de garde-côtes de Bouzedjar	Bouzedjar	Ouled Boudjemaa - El Messaid - Bouzedjar	à Mers Ali	Témouchent
brigade maritime de garde-côte de Madagh 2	Madagh 2	Bouzedjar	Bounouar	

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes d'Oran	Oran	El Kerma - El Anceur - Bousfer - Ain Turck - Mers El Kébir - Oran	de Mers Ali Bounouar	
brigade maritime de garde-côtes de Kristel	Kristel	Bir El Djir - Gdyel	à Ras Aiguille	Oran
brigade maritime de garde-côtes d'Arzew	Arzew	Arzew - Bethioua - Marsat - El Hadjadj	de Ras Aiguille à Ras Sidi Mansour	
brigade maritime de garde-côtes de Mostaganem	Salamandre	Fornaka - Stidia - Mazghrane - Mostaganem - Abdelmalek Ramdane	de Ras Sidi Mansour	Mastaganam
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Lakhdar	Sidi Lakhdar	Hadjadj - Sidi Lakhdar - Khadra - Achaacha - Ouled Boughalem	à Ras Kramis	Mostaganem
brigade maritime de garde-côtes d'El Marsa	El Marsa	Dahra - El Marsa		
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Abderrahmane	Sidi Abderrahmane	Sidi Abderrahmane	de Ras Kramis	Chlaf
brigade maritime de garde-côtes de Ténès	Ténès	Ténès	Ras Bouzid	Chlef
brigade maritime de garde-côtes de Béni Haoua	Béni Haoua	Oued Goussine - Béni Haoua		
brigade maritime de garde-côtes de Gouraya	Gouraya	Damous - Larhat - Gouraya - Messelmoun		
brigade maritime de garde-côtes de Cherchell	Cherchell	Hadjret Ennous - Sidi Ghiles - Cherchell	de	
brigade maritime de garde-côtes d'El-Hamdania	El Hamdania	Cherchell	Ras Bouzid à Oued Mazafran	Tipaza
brigade maritime de garde-côtes de Tipaza	Tipaza	Tipaza	Oucu Wazairaii	
brigade maritime de garde-côtes de Bouharoun	Bouharoun	Aïn Tagouraït - Bouharoun		
brigade maritime de garde-côtes de Khemisti	Khemisti	Khemisti - Bou Ismaïl - Fouka - Douaouda		
brigade maritime de garde-côtes de Sidi Fredj	Sidi Fredj	Zéralda - Staouéli - Chéraga		
brigade maritime de garde-côtes d'El Djamila	El Djamila	Ain Benian - El Hammamet	de Oued Mazafran	Algan
brigade maritime de garde-côtes de Rais Hamidou	Rais Hamidou	Rais Hamidou	à Ras Kbebria	Alger
brigade maritime de garde-côtes d'Alger	Alger	Bologhine Ibnouziri - Bab El Oued - Casbah - Alger Centre - Sidi M'hamed - Mohamed Belouizdad		

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes de Sablettes	Sablettes	Hussein Dey - Mohammadia	de	
brigade maritime de garde-côtes de Tamentfoust	Tamentfoust	Bordj El Kiffan - Bordj El Bahri - El Marsa - Aïn Taya - Haraoua - Réghaïa	Oued Mazafran à Ras Kbebria	Alger
brigade maritime de garde-côtes de Zemmouri El Bahri	Zemmouri El Bahri	Boudouaou El Bahri - Corso - Boumerdès - Thénia - Zemmouri - Leghata	de Ras Kbebria	D
brigade maritime de garde-côtes de Cap Djinet	Cap Djinet	Cap Djinet	à Kef Messia	Boumerdès
brigade maritime de garde-côtes de Dellys	Dellys	Sidi Daoud - Dellys - Afir		
brigade maritime de garde-côtes de Tigzirt	Tigzirt	Mizrana - Tigzirt - Iflissen	de Kef Messia	
brigade maritime de garde-côtes d' Azeffoun	Azeffoun	Azzefoun - Ait Chaffa	à Kef Ksila	Tizi Ouzou
brigade maritime de garde-côtes de Béni Ksila	Béni Ksila	Béni Ksila		
brigade maritime de garde-côtes de Tala Ylef	Tala Ylef	Toudja	de Kef Ksila à	Béjaïa
brigade maritime de garde-côtes de Béjaïa	Béjaïa	Béjaïa - Boukhelifa - Tichy - Aokas - Souk El Ténine - Melbou	Kef Ziama	
brigade maritime de garde-côtes de Ziama Mansouriah	Ziama Mansouriah	Ziama Mansouriah		
brigade maritime de garde-côtes d'El Aouana	El Aouana	El Aouana		Jijel
brigade maritime de garde-côtes de Jijel	Boudis	Jijel - Emir Abdelkader - Taher - El Kennar Nouchfi - Sidi Abdelaziz - Khiri Oued Adjoul - El Milia		
brigade maritime de garde-côtes de Oued Zhour	Oued Zhour	Khenak Mayoun - Oued Zhour	de	
brigade maritime de garde-côtes de Collo	Collo	Ouled Attia - Kanoua - Cheraia - Collo - Kerkera - Tamalous	Oued Zhour à Ras El Kalaa	Cl-il-Ja
brigade maritime de garde-côtes de Skikda	Skikda	Ain Zouit - Skikda - Fil Fila	de Ras El Kalaa	Skikda
brigade maritime de garde-côtes d'El Marsa	El Marsa	Djendel Saadi Mohamed - Ben Azzouz - El Marsa	à L'Ilot Akkeche	
brigade maritime de garde-côtes de Chetaibi	Chetaibi	Chetaibi - Oued El Anab - Seraïdi	de	A
brigade maritime de garde-côtes de Annaba	Annaba	Annaba - El Bouni - Echatt - Ben M'hidi		Annaba - El Tarf

ANNEXE (suite)

STRUCTURES	SIEGES	COMMUNES MARITIMES	LIMITES TERRITORIALES	WILAYAS
brigade maritime de garde-côtes d'El Kala	Nouveau port El Kala	Berrihane - El-Kala - Oum T'boul	de Oued Mafragh à la limite des frontières maritimes algéro- tunisiennes	El Tarf

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017 complétant l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales.

Le Premier ministre,

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et complété, relatif à l'élaboration et à la publication de certains actes à caractère réglementaire ou individuel concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 11-334 du 22 Chaoual 1432 correspondant au 20 septembre 2011 portant statut particulier des fonctionnaires de l'administration des collectivités territoriales ;

Vu le décret exécutif n° 12-80 du 19 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 12 février 2012 portant réaménagement du statut de l'institut national de développement et de promotion de la formation continue et changeant sa dénomination en office national de développement et de promotion de la formation continue ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative :

Vu l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de compléter l'article 7 de l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation, la durée, ainsi que le contenu des programmes de la formation complémentaire préalable à la promotion dans certains grades appartenant aux corps de l'administration des collectivités territoriales.

Art. 2. — Les dispositions de l'*article 7* de l'arrêté interministériel du 26 Chaoual 1437 correspondant au 31 juillet 2016, susvisé, sont complétées *in fine* par un alinéa rédigé comme suit :

« Art. 7. —

La formation complémentaire est également assurée par l'office national de développement et de promotion de la formation continue pour les grades cités ci-dessus, à l'exception des grades suivants :

- administrateur territorial;
- documentaliste-archiviste de l'administration territoriale;
- inspecteur d'hygiène, de salubrité publique et de l'environnement ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Rabie Ethani 1439 correspondant au 26 décembre 2017.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire Pour le Premier ministre et par délégation

Le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Nour-Eddine BEDOUI

Belkacem BOUCHEMAL

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 03-79 du 24 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 25 février 2003 fixant la nature juridique, les missions et l'organisation du centre de facilitation des petites et moyennes entreprises, membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tamenghasset :

- Bessoudi Abdellah, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président;
- Bensid Boudjemaâ, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Felli Mohamed Salah, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Alloui El-Ouafi, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
- Lagraoui Abdellah, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre;
- Abdelhamid Nesrine, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
- Ouarezki Hakim, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Tamenghasset, membre ;
- Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

 ———★————

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza, fixée par l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tipaza, est modifiée comme suit :

*	(sans changement);
_	(sans changement);

- Cheradid Omar, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre;
- Maroc Tayeb, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
- Saidani Mourad, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre;
- Abdi Amina, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
 -(sans changement).....;
- Hammouche Yacine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

----*----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran, fixée par l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oran, est modifiée comme suit :

- « Kheldoun Abderrahim, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
- Hireche Zoubida, représentante de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Borsali Amine Abdesselam, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre;
- Bounaâma Djamel Eddine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
- Mehtar Tani Noreddine, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre;
- Amrane Amina, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;

(sans changement)

 Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ». Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj, fixée par l'arrêté du 28 Rabie Ethani 1437 correspondant au 7 février 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bordj Bou Arréridj, est modifiée comme suit :

« —(sans changement).....;

;
 Hamdat Zouhir, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
 Haid Abdelkader, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
(sans changement);
 Kasbadji Dalila, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;

— Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

----*----

-(sans changement).....;

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, est modifiée comme suit :

«	—(sans	changement)	;
_	(sans	changement)	;

- Bensaïd Ghaoutia, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Belalem Ahmed, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
- Mousaoui Abderrahman, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre;
 -(le reste sans changement).....».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Laghouat, est modifiée comme suit :

uit.
« — Achouri Nadjib, représentant du ministre de 'industrie et des mines, président ;
(sans changement);
 Ladjel Nacer Eddine, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
 Bensaidane Maâmar, représentant de la chambre llgérienne de commerce et d'industrie, membre;
;
;
;
 Mameri Nadia, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du léveloppement technologique, membre ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El bayadh, est modifiée comme suit :

iii .
${\it ``}(sans\ changement);$
;
 Rabhallah Naïma, représentante de l'agence nationale e soutien à l'emploi des jeunes, membre;
— Belal Abbès, représentant de la chambre algérienne de

- commerce et d'industrie, membre ;
 -(sans changement).....;
- Larbi Nazim Abderrahmane Fariz, représentant du fonds de garantie des crédits aux PME, membre;
- Aimeche Brahim, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'El Bayadh, membre ;
- Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa, est modifiée comme suit :

**	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;

- Mechelfekh Miloud, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
- Touissat Abdelbaki, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;

_	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;

 Bouaziz Samir, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Djelfa, membre;

_	(le reste sans changement)».
	★

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portent nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi, est modifiée comme suit :

« -	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;

- Bakhadir Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Bouchamia Mustapha, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;

(le reste sans changement)	».
----------------------------	----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra, est modifiée comme suit :

« -	(sans changement)
_	(sans changement);

- Ouamane Ali, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Khelil Sadok, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;

_	 sans	changement):	

- Gourari Manel, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- Bouaibia Rabah, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Biskra, membre ;
- Abderrezak Samia, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

 ———★———

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béchar, est modifiée comme suit :

- « Kechiba Mustapha, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
- Bousmaha Ghazi, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre;
- Belboukhari Abdelmalek, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
- Motrani Ali, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;

		4	
—	(le reste sans	changement)	

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf, est modifiée comme suit :

≪ -	_	(sans changement)
_		(sans changement);

- Hemani Mahmoud, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
- Zeini Abdelali, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

_	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;

- Bouteraa Elouar, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Tindouf, membre ;
- Fraga Rabah, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».

---*----

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela, est modifiée comme suit :

		conc	ahangamant)	`	
«		Sans	Changement	<i>]</i>	•

- Belaïd Abdelhafid, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre;
- Saoudi Karim, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;

 Meziane Mohamed Saïd, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
(sans changement);
(sans changement);
 Bouchene Mohamed Mahdi, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Khenchela, membre;
—(le reste sans changement)».

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès, fixée par l'arrêté du 7 Chaâbane 1437 correspondant au 14 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès, est modifiée comme suit :

*	_	(sans changement)	
_		(sans changement)	

- Yagoubi Fawzi, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Bekhlifa Bouziane, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;

_	(sans	changement)

 Hamadache Mohamed Amine, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;

_	(le reste sans changement)	».
	A	

Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Ouargla, est modifiée comme suit :

		,	4	
/		 cane	changement'	1
•	_	 Sans	Change men	

 Deghab Mustapha, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre;

 Kabdi Khiereddine, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre; 	 Sari Saïd, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
— Taouti Bachir, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;	 Ahmad Abdelmalak Samir, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
—(le reste sans changement)».	;
*	—(sans changement);
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila.	 Didiche Mustapha Kamel Abderrahmane, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Bouira, membre ». ★ Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai
	2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437
Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant	correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna.
au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Mila, est modifiée comme suit :	Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Batna, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437
 « —(sans changement); —(sans changement); 	correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du
Benaouida Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;	centre de facilitation de Batna, est modifiée comme suit : « —(sans changement);
Taiba Abdelouahab, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;	 —
(sans changement);	nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
 Saïdi Sarah, représentante du fonds de garantie des 	 Bezaz Mabrouk, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;	(sans changement);
;	 Gourari Manel, représentante du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
— Bourouai Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ». ———★————	 Lahmari Bilal, représentant de la direction des postes et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Batna, membre;
	—(le reste sans changement)».
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira.	Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued.
Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Bouira, est modifiée comme suit : « — Belhout Safia, représentante du ministre de	Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued, fixée par l'arrêté du 21 Chaâbane 1437 correspondant au 28 mai 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Oued, est modifiée comme suit :
l'industrie et des mines, présidente ;	« —(sans changement);
;	;

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 04

 Setita Fathi, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre; 	 Belaïd Abdelhafid, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre;
 Ghrissi Mohammed, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre; 	 Benabderrahmane Bouzid, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
—(sans changement);—(sans changement);	 Hamel Nassereddine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
— Lachehab Ahmed Fouad, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la	 Sifr Abdelghani, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre;
communication à la wilaya d'El Oued, membre ; —(le reste sans changement)».	 Djerrad Islam, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
*	—(le reste sans changement)».
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida.	Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras.
Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida, est modifiée comme suit : « —	Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Souk Ahras, est modifiée comme suit:
—(sans changement); — Dahmani Naïma, représentante de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;	« — Guesmia Belkacem, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
	(sans changement)
 Selami Youcef, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre; 	 Trad Mohamed, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre;
 Ben Selem Réda, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre; 	 Ghlis Yacine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre;
—	sans changement)».
	 Belaiche Sofiane, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum	 —

2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef.

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Chlef, est modifiée comme suit :

« - Sahraoui Bachir, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Oum El Bouaghi, est modifiée

El Bouaghi.

comme suit:

« - Bouaziz Essassi, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;

(sans changement)	—(sans changement)
 Kouadri Tayib Henni, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre; 	— Sadok Omar, représentant de l'agence nationale de
 Djerad Oualid, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre; 	soutien à l'emploi des jeunes, membre ; — Boukefoussa Houari, représentant de la chambre
 Lakhdari Mohamed, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre; 	algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
(sans changement)	—(sans changement)
 Lakehal Fouzia, représentante de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Chlef, membre; 	 Sayah Mohammed Réda, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre;
—	
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel.	 Guendouzi Oukacha, représentant de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Naâma, membre; Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ».
Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel, est modifiée comme suit :	Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa.
« — Beltoum Boualem, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;	
(sans changement)	Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai
— Zeghbib khaled, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;	2017, la liste nominative des membres du consei d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 143′ correspondant au 26 juin 2016 portant nomination de
 Menoun Nourredine, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre; 	
(sans changement)	membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Béjaïa, est modifiée comme suit :
—(sans changement)	centre de facilitation de Bejaia, est modifiée comme suit :
 —(sans changement) — Fraga rabah, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du 	« — Belhout Safia, représentante du ministre de l'industrie et des mines, présidente ;
développement technologique, membre ». ———★———	—(sans changement)
Arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017 modifiant l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma.	Tahar Chaouche Nabil, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
	Hail Lazize, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;
Par arrêté du 6 Chaâbane 1438 correspondant au 3 mai 2017, la liste nominative des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, fixée par l'arrêté du 21 Ramadhan 1437 correspondant au 26 juin 2016 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, est modifiée comme suit :	—(sans changement)
	—(sans changement)
	 Belhaddad Ouahiba, représentante de la direction de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya de Béjaïa, membre;
« — Feradj Abdelkader, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président :	—(le reste sans changement)».

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

Arrêté interministériel du 24 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018 fixant l'organisation de la direction déléguée au tourisme et à l'artisanat et à la formation professionnelle en services et en bureaux.

Le premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre du tourisme et de l'artisanat,

Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels,

Vu le décret présidentiel n° 15-140 du 8 Chaâbane 1436 correspondant au 27 mai 2015 portant création de circonscriptions administratives dans certaines wilayas et fixant les règles particulières qui leur sont liées ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-87 du 30 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 3 mars 2003 fixant les attributions du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative :

Vu le décret exécutif n° 15-141 du 9 chaâbane 1436 correspondant au 28 mai 2015 portant organisation et fonctionnement de la circonscription administrative ;

Vu le décret exécutif n° 16-05 du 29 Rabie El Aouel 1437 correspondant au 10 janvier 2016, modifié, fixant les attributions du ministre du tourisme et de l'artisanat;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 15 du décret exécutif n° 15-141 du 9 Chaâbane 1436 correspondant au 28 mai 2015, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer l'organisation de la direction déléguée au tourisme, à l'artisanat et à la formation professionnelle, en services et en bureaux.

- Art. 2. La direction déléguée au tourisme, à l'artisanat et à la formation professionnelle, est organisée en trois (3) services :
 - 1- Le service du tourisme ;
 - 2- Le service de l'artisanat;
 - 3- Le service de la formation professionnelle.
- Art. 3. Le service du tourisme comprend deux (2) bureaux :
- 1- Le bureau du suivi de l'investissement et de l'aménagement touristique ;
- 2- Le bureau du contrôle des activités touristiques, d'hôtellerie et des stations thermales.
- Art. 4. Le service de l'artisanat comprend deux (2) bureaux :
 - 1- Le bureau de promotion de l'artisanat et des métiers ;
- 2- Le bureau du contrôle des activités de l'artisanat et des métiers.
- Art. 5. Le service de la formation professionelle comprend deux (2) bureaux :
- le bureau de suivi de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- le bureau d'apprentissage, de la formation continue et du partenariat.
- Art. 6. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rabie Ethani 1439 correspondant au 11 janvier 2018.

Le ministre du tourisme et de l'artisanat

Le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Hassen MARMOURI

Mohamed MEBARKI

Le ministre des finances

Pour le Premier ministre, et par délégation

Le directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative

Abderrahmane RAOUYA

Belkacem BOUCHEMAL

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BANQUE D'ALGERIE

Décision n° 18-01 du 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie.

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 Journada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment son article 93;

Vu le décret présidentiel du 24 Chaâbane 1437 correspondant au 31 mai 2016 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 5 Journada El Oula 1427 correspondant au 1er juin 2006 portant nomination d'un Vice-Gouverneur de la Banque d'Algérie;

Vu le décret présidentiel du 17 Safar 1438 correspondant au 17 novembre 2016 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie;

Décide:

Article unique. — En application des dispositions de l'article 93 de l'ordonnance n° 03-11 du 27 Journada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, susvisée, sont publiées, au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire, la liste des banques ainsi que la liste des établissements financiers agréés en Algérie au 2 janvier 2018, annexées à la présente décision.

Fait à Alger, le 14 Rabie Ethani 1439 correspondant au 2 janvier 2018.

Mohamed LOUKAL.

ANNEXE I

LISTE DES BANQUES AGREEES AU 2 JANVIER 2018

- Banque Extérieure d'Algérie ;
- Banque nationale d'Algérie;
- Crédit populaire d'Algérie ;

- Banque de développement local;
- Banque de l'agriculture et du développement rural ;
- Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Banque);
 - Banque Al Baraka d'Algérie ;
 - Citibank N.A Algéria "Succursale de Banque";
 - Arab Banking Corporation-Algeria;
 - Natixis Algérie;
 - Société Générale Algérie ;
 - Arab Bank Plc Algeria "Succursale de Banque";
 - Bnp Paribas Al-Djazair;
 - Trust Bank Algeria;
 - The Housing Bank For Trade And Finance Algeria;
 - Gulf Bank Algérie;
 - Fransabank Al-Djazair;
- Crédit Agricole Corporate Et Investment Bank-Algérie;
 - H.S.B.C Algeria "Succursale de Banque";
 - Al Salam Bank Algeria.

ANNEXE II

LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS AGREES AU 2 JANVIER 2018

- Société de Refinancement Hypothécaire ;
- Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement - Spa - "Sofinance - Spa";
 - Arab Leasing Corporation;
 - Maghreb Leasing Algérie ;
 - Cetelem Algérie;
- Caisse Nationale de Mutualité Agricole
 « Etablissement Financier » ;
 - Société Nationale de Leasing Spa;
 - Ijar Leasing Algérie Spa ;
 - El Djazair Ijar Spa.